

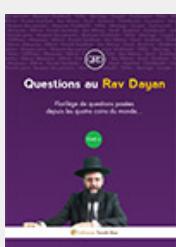


Traité Yoma

Michna 6 - Chapitre 8

מי שאחזו בולמוס--מאכילין אותו אפילו דברים טמאים, עד
שיאורו עיניו. מי שנשכו כלב שוטה, אין מאכילין אותו מחצר
כבד שלו; רבי מתיה בן חרש מתיר. ועוד אמר רבי מתיה בן
חרש, החושש בפיו, מטילין לתוכו סם בשבת--מןוי שהוא ספק
נפשوت, וכל ספק נפשوت דוחה את השבת.

Si quelqu'un est atteint de boulimie, on lui donnera à manger même des nourritures interdites, jusqu'à ce qu'il ouvre les yeux. A celui qui a été mordu par un chien enragé, on ne donnera pas à manger du diaphragme de ce chien ; mais Rabbi Matya fils de 'Harach le permet. Rabbi Matya fils de 'Harach ajoute : on versera le Shabbat un médicament dans la bouche de celui qui souffre de la gorge car il y a un risque de danger mortel l'emporte sur les défenses du Shabbat.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions